



VOEUX

Conformément à l'article 12.5.2 des statuts du District de l'Ain, les clubs ou commissions de District souhaitant présenter des vœux pour **l'Assemblée Générale qui se tiendra à PRIAY le Vendredi 26 Juin 2026 à 18 H 30**, devront les transmettre par voie électronique ou postale au siège du District pour le **Jeudi 28 Mai 2026 inclus**.

Le compte rendu de l'assemblée générale du 18 Octobre 2025 est disponible sur le site internet du District, rubriques DOCUMENTS / ASSEMBLEES GENERALES



La permanence sportive est tenue à partir du vendredi 16 H 00.

La permanence du week-end du 3 au 6 Avril 2026 est assurée par :

M. Maurice DELIANCE au 06.40.19.56.16

INFORMATIONS FMI

EVOLUTION CONCERNANT L'UTILISATION DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE (FMI)

Les versions historiques de la WebApp FMI, à savoir la version 3.9 ainsi que la version 4.0.10, seront prochainement inutilisables.

A compter du 31 mars 2026, l'ensemble des clubs devra impérativement utiliser la version 5 de la WebApp FMI, et plus précisément la version 5.0.16.

RAPPEL CONCERNANT LE DELAI DONT DISPOSE LES CLUBS POUR TRANSMETTRE LA FMI

Avec la WebApp par l'application <https://fmi-core.fff.fr/> les clubs peuvent :

- saisir les compositions d'avant match jusqu'aux signatures entre -2h et +2h par rapport à l'heure prévue du coup d'envoi (après affichage du message "délai dépassé")
- clôturer la FMI jusqu'à 4h par rapport à l'heure prévue du coup d'envoi (après affichage du message "délai dépassé")

envoyer la FMI du match automatiquement dès reconnexion à internet avec la tablette du match mais il ne faut pas que pendant cette période quelqu'un du club se connecte avec une autre tablette et recharge les données du match.

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

Réunion du 31 Mars 2026

En visio : Grégory BESSET, Hamid TOUZANI, Jean Noël TARTARIN, Romain COGNARD, Vincent BERTILLOT, Anthony TARTARIN, Guillaume STRIPPOLI, Abdeslam MOUSSATEN, Denis BLANC

Absent : Olivier GUICHERD

La CDA rappelle les arbitres à leur devoir : alors que le règlement est en vigueur depuis le début de la saison, nous constatons que certains arbitres n'ont toujours pas assimilé qu'un carton jaune + un carton blanc (ou deux cartons blancs) adressés au même joueur doivent AUTOMATIQUEMENT conduire à une exclusion. Ne pas le faire, a un impact sur les matchs et les compétitions. La CDA va désormais sévir si de tels manquements lui sont à nouveau signalés.

La CDA rappelle également que les arbitres ont l'obligation de rédiger leur rapport avant le mardi midi pour TOUS les événements inattendus survenant dans un match (match arrêté, pause d'apaisement, réserve technique, exclusion...)

La CDA demande aux clubs et aux arbitres de suivre la voie officielle lorsqu'ils ont une demande ou une communication à effectuer : contacter en priorité le district par la messagerie officielle du club ou le président de la CDA (gbesset@ain.fff.fr)

Nous rappelons qu'Alexis CURT n'est pas membre de la CDA mais salarié du district et Conseiller Technique en Arbitrage, il ne doit être joint que pour les questions relevant du champ de ses attributions, et non pour tout ce qui concerne les désignations, les observations ou quelque décision de la CDA.

La CDA demande une énième fois aux clubs de bien penser à prévenir les arbitres **par téléphone** en cas de forfait, report, ou toute modification de lieu ou d'horaire des matchs ! Chaque semaine des arbitres se déplacent inutilement ce qui a un impact financier sur les clubs (qui doivent régler leurs frais de déplacements) et un impact sur les compétitions (les arbitres en question auraient pu être désignés sur un autre match !).

La CDA rappelle aux arbitres qui ont choisi de préserver leur anonymat qu'ils ont le droit de le faire mais qu'ils ne peuvent donc en aucun cas se plaindre s'ils ne peuvent pas être prévenus par les clubs en cas de changement de lieu, d'horaire ou de match annulé. Dans cette hypothèse ils doivent en accepter les conséquences (sanction en cas d'absence ou de retard, pas de remboursement des frais en cas de déplacement inutile)

Courriers des arbitres :

Sébastien STERNON, annonçant mettre un terme à sa carrière d'arbitre à la fin de la saison 2025-2026, la CDA regrette cette décision mais remercie chaleureusement Sébastien pour toutes ces années de dévouement au service de l'arbitrage dans notre district,

Axel MICHON, annonçant un forfait et demande concernant la couverture de son club au statut de l'arbitrage, dossier transmis à la commission compétente,

Rémi DUQUENOY et Cédric CHAGNARD, annonçant une disponibilité à la suite d'un match reporté,

Jonathan MAZUIR, annonçant un forfait sur deux matchs le week end des 28 et 29 mars,

Michael KREUTNER, Roland PIROUX, Yann LANDAIS, courrier concernant des difficultés pour se connecter sur le PDO, la CDA confirme de nombreux bugs informatiques en ce moment, et demande aux arbitres de contacter le service informatique de la Ligue dans ces cas-là et d'envoyer leur rapport par mail s'ils ne peuvent accéder à leur espace personnel,

Christelle DUBOCLARD, prolongement d'un certificat médical jusqu'au 27 avril,

Elyes SAADALLAH et Timoléon DUPAIN, certificat médical de 6 mois jusqu'au 21 avril 2026,

Loriano MOLLICONE, certificat de reprise anticipée de l'arbitrage à partir du 23 mars,

Florian LABALME, modification de disponibilités,
Léo BOURDAIS, rapport concernant des incidents et l'arrêt du match sur la rencontre Centre Dombes/Valserhône en U17 D2 samedi 21 mars,
Laura GAILLARDON, certificat médical jusqu'au 5 avril,
Chloé VARAGNAT, courrier d'excuses à la suite d'une absence à un match,
Chloé VARAGNAT, demande pour devenir arbitre assistante spécifique, accord de la CDA,
Willy PITOU, demande pour devenir délégué officiel du district, dossier traité par la commission compétente,
Bertrand PLASSON, courrier de félicitations pour le bon comportement des deux équipes sur le match Bords de Veyle/Ambérieu en sénior D2 du dimanche 29 mars,
David GAILLARD, certificat médical jusqu'au 30 juin,
Florian RHODET, courrier de réclamation à la suite d'un chèque impayé, investigations en cours, la CDA alerte les clubs sur leur obligation de la régularité des paiements aux arbitres !
Alexia GARNIER, courrier concernant un fait de jeu sur le match contesté par les deux équipes sur la rencontre Thoissey/Bagé en sénior D2 dimanche 29 mars = sur une balle en profondeur en direction d'un joueur en position de hors-jeu mais ne faisant pas (encore) action de jeu, un défenseur, voyant l'arbitre assistant lever son drapeau, se saisit du ballon à la main, alors que l'arbitre n'a rien signalé. L'arbitre signifie alors un coup franc et un avertissement, 1) puisque l'attaquant n'était pas en infraction puisqu'il ne participait pas au jeu au moment de la main du défenseur, il est cohérent de siffler un coup franc pour une main volontaire 2) puisque cette main peut être considérée comme un acte d'antijeu stoppant une action mais qu'il ne s'agit pas d'une occasion manifeste de but, il n'y avait pas lieu d'exclure le défenseur, un avertissement était suffisant. La CDA confirme donc la bonne décision prise par son arbitre.
Evann GAUTHERET, annonçant une indisponibilité de dernière minute, la CDA rappelle ses arbitres à leur devoir pour respecter les délais et leur demande de respecter leurs collègues et le travail des désignateurs,
Ali SAHIN et Yanis ROUASSI, annonçant leur disponibilité pour le week end des 4-5 avril, remerciements de la CDA mais nous précisons qu'il n'y a pas de match de championnat prévu ce week end (hormis quelques rares matchs en retard),
Jean Noël TARTARIN, question concernant les arbitres assistants, la CDA rappelle qu'en cas d'absence d'arbitre semi officiel dans une équipe, c'est l'équipe adverse qui est prioritaire pour en fournir un deuxième. Si cela n'est pas possible ce rôle incombe obligatoirement à un licencié **majeur de l'équipe en manque** et donc dans le pire des cas à un joueur de l'équipe s'il n'y a personne d'autre (qui dans ce cas ne pourra pas jouer).
En cas de refus l'arbitre ne donnera pas le coup d'envoi du match sans arbitre assistant et déclarera l'équipe forfait,
Dominique LACOSSE, échange concernant des incidents à la fin du match sur la rencontre Serrières/Vaux en Bugey en U20 D2 samedi 28 mars,
Dany ALVES, courrier à la suite d'un rappel à l'ordre pour rapport non transmis,
Matteo BOURGEAY, certificat médical jusqu'au 1^{er} juin,
Thomas GUYON, annonçant une blessure et donc une indisponibilité pour le week end du 4 et 5 avril, la CDA rappelle aux arbitres que pour toute indisponibilité de plus de 72H, un certificat médical doit obligatoirement être fourni,

Courriers des clubs :

FC Cormoz St Nizier, demande d'arbitre officiel, la CDA rappelle qu'elle désigne en fonction de ses capacités, par ordre de divisions et en fonction des enjeux,
Jassans-Frans Football, demande concernant les coordonnées d'un arbitre, la CDA rappelle que les coordonnées des arbitres du district sont disponibles sur le site internet du district de l'Ain,
US Arbent Marchon, demande d'arbitre officiel sur un match u15 D3 Vaux/Arbent le dimanche 19 avril, demande prise en compte, la CDA y accédera en fonction de ses moyens,
ETS Cormoranche, demande concernant les formations initiales en arbitrage, réponse faite, la prochaine FIA organisée dans le district de l'Ain aura lieu à l'automne 2026,

Fareins SVF, demande concernant une désignation sur le match Fareins/Vaux en Bugey en U20 D2 samedi 4 avril, la CDA confirme qu'il est prévu un arbitre sur ce match,

AS Hautecourt Romaneche, courrier d'excuse au nom du club envers Jean Noel TARTARIN pour le mauvais comportement d'un éducateur sur le match Hautecourt/Bourg Sud en sénior D4 dimanche 29 mars, la CDA remercie le club d'Hautecourt pour cette désolidarisation vis-à-vis d'une attitude inacceptable vis-à-vis d'un arbitre,

FC Curtafond Confrançon, félicitations à Adrien LARGERON pour la qualité de son arbitrage sur le match PRF/Curtafond en sénior D4 dimanche 29 mars,

FC Curtafond Confrançon, demande d'explication concernant la cohérence des cartons distribués lors de blessures de joueurs, la CDA répète avec force que les arbitres ne doivent pas adresser des cartons rouges systématiquement en cas de blessure d'un joueur, y compris si celle-ci est grave. Il appartient à un arbitre d'avoir la capacité de faire la part des choses entre une faute mettant en danger l'intégrité physique d'un joueur (qui mérite une exclusion) et un fait de jeu pouvant entraîner une blessure sans que le geste ne soit dangereux (dans ce cas un avertissement voire aucune sanction disciplinaire peuvent être logiques).

Un arbitre doit juger une faute et non ses possibles conséquences, le football étant un sport de contact. Exclure systématiquement un joueur en cas de blessure est une erreur et peut causer des comportements contraires à l'éthique, des joueurs pouvant être amenés à simuler ou accentuer une blessure pour faire expulser un adversaire.

Par ailleurs, la CDA précise cependant que si l'arbitre décide d'exclure un joueur ayant provoqué une blessure, rien n'interdit au joueur blessé sur le moment de revenir sur le terrain plus tard (c'est le fautif qui n'a plus le droit de jouer, pas sa victime !). Se sentir mieux 30 ou 40 mn après avoir été victime d'une faute ne signifie pas nécessairement que le joueur a « simulé ».

Valserhône Foot, demande concernant la couverture du club au statut de l'arbitrage, dossier transmis à la commission compétente,

FC Veyle Saône, demande à propos du dépôt d'une réserve concernant l'identité d'un joueur, dossier transmis à la commission compétente.

La CDA en profite pour rappeler cependant que les arbitres sont responsables du contrôle des identités au moment des vérifications d'avant match,

ASP Oyonnax, courrier concernant l'oubli de cartons rouges sur le match Injoux/Dortan en sénior D4 dimanche 22 mars, après vérification il s'avère en effet que des cartons distribués pendant la rencontre n'apparaissent pas sur la feuille de match, dossier transmis à la commission compétente pour correction.

La CDA rappelle aux arbitres qu'en cas d'oubli de cartons sur la FMI ils doivent contacter le district pour corriger leur erreur. A toute fin utile la CDA rappelle également qu'il est formellement interdit et passible de lourdes sanctions, tant pour celui qui le propose, que pour celui qui l'accepte, d'ôter volontairement de la feuille de match des sanctions distribuées pendant un match.

Divers :

La CDA remercie et félicite ses jeunes arbitres qui ont officié samedi 28 mars sur la finale départementale de la coupe PITCH U13. Alors que certains d'entre eux étaient pour la première fois au sifflet, ils ont démontré beaucoup de sérieux, d'écoute et d'application, permettant la pleine réussite de cette journée.

Mattéo D'ACUNTO aura l'honneur de représenter le district lors de la finale régionale le samedi 2 mai à Feurs (42).

Par ailleurs, Léo BOURDAIS et Hugo HYVERNAT représenteront eux le district lors du rassemblement interdistricts U14 garçons à Tola Vologe le 13 avril prochain.

La CDA est très fière de la qualité de nos jeunes arbitres et leur souhaite la meilleure réussite dans ces compétitions régionales.

Carnet :

La CDA présente ses condoléances à notre collègue et ami Christophe SABIN qui a eu la douleur de perdre sa maman.

Calendrier

La CDA annonce que la rentrée des arbitres 2026 se déroulera le samedi 5 septembre (lieu à définir), nous prévenons suffisamment tôt les arbitres pour que chacun prenne ses dispositions : présence obligatoire pour tous les arbitres

Annonce : La CDA est à la recherche de candidats (arbitres ou non) pour intégrer la commission pour la saison prochaine, les personnes intéressées peuvent contacter G. BESSET (0674191292 ou gbesset@ain.fff.fr) pour de plus amples renseignements

Prochaine réunion : mardi 14 avril à 18H

Le président de la CDA
Grégory BESSET

Le secrétaire de la CDA
Denis BLANC

COORDONNEES ARBITRES

L'ensemble des coordonnées des arbitres a été mis à jour sur le site du District de l'Ain de Football dans l'onglet « Documents » et « arbitrage » ou sur le lien suivant : [coordonnées arbitres.pdf](https://www.districtain.fr/coordonnees-arbitres.pdf)

INFORMATIONS RENOUELEMENT DOSSIER MEDICAL 2026/2027

Comme communiqué lors des formations initiales en arbitrage effectuées en Octobre/Novembre 2025 et Janvier/Février 2026 pour les arbitrés formés durant celles-ci, l'ensemble des arbitres qui ont bien pris leur licence d'arbitre cette saison 2025/2026 et qui renouvelleront leur licence d'arbitres et par conséquent le dossier médical, ont reçu sur le mois de Mars 2026 les différentes informations pour la saison 2026/2027 (avec le dossier)

Ils devront effectuer les démarches suivantes pour les examens complémentaires :

- **Mineur (moins de 18 ans au 01/07/2026)**
 - Dispose d'une licence joueur en cours (sur 2026/2027) = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 7/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (si une réponse « Oui » à la page 7 = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes)
 - Ne dispose pas de licence joueur (sur 2026/2027) = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 4/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (la page 4 pouvant être remplacée par la page 7 si la page 4 a été remplie dans les 3 dernières saisons par le médecin)

- **Majeur (plus de 18 ans au 01/07/2026)**
 - Entre 18 ans et 34 ans = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 6/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (si une réponse « Oui » à la page 6 ou dernière visite en page 4 chez le médecin datant de 3 ans ou plus = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes) + Joindre : ECG qui sera valable 5 ans ou jusqu'à vos 34 ans inclus et Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement)
 - 35 ans et plus au 01/07/2026 = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 4/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (la page 4 doit être remplie obligatoirement par le médecin traitant) + Joindre : Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement), Bilan cardiologique d'un cardiologue valable 5 ans suivant facteurs de risques (suite aux résultats du bilan biologique prise de sang, ECG, ... effectué avant la consultation chez le cardiologue) qui déterminera si besoin Test d'effort (attention au délai qui peut être légèrement long)

Nous vous rappelons que le dossier médical est a renvoyé au district de l'Ain après le 01/07 **avec date de visite médicale après le 01/04/2026** et avant le 31/08 afin de couvrir votre club.

Pour les autres arbitres, non formés en Octobre/Novembre 2025 et Janvier/Février 2026, vous devrez suivre les procédures habituelles.

Rappel : - Echocardiographie cardiaque valable à vie pour tous

- Bilan cardiologique du cardiologue pour donner suite au bilan biologique des facteurs de risque cardiovasculaire (prise de sang, cholestérol, glycémie, ECG, ...) demandé à partir de 35 ans et valable 5 ans. Suivant avis du cardiologue, possibilité de test effort à fournir.
- ECG demandé à partir de 18 ans et valable jusqu'à 34 ans ou pour une durée de 5 ans dans le bilan biologique à partir de 35 ans (sauf si présence facteur de risque).

Vous pouvez prendre RDV dès maintenant pour ne pas être pris par les délais d'attente, mais

attention le DMA (Dossier Médical d'Arbitrage) ne doit pas être rempli / daté **avant le 01/04/2026**.

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

OBLIGATION DELEGUE DE CLUB (article 37.1 du District)

Seniors D1 à D4 : 2 délégués

Seniors D5 : 1 délégué

Coupe E. Faivre, R. Tremblay, R. Morandas, P. Provost : 2 délégués

Seniors Féminines : 1 délégué

U20 : 2 délégués

U17 à U15 : 1 délégué

Foot à 8 et à 5 : 1 délégué

Rappel !

Toute personne figurant sur une feuille de match doit avoir une licence validée pour l'année sportive en cours.

La licence « volontaire » n'est pas prise en compte (situation amendable).

Réunion du 31/03/2026

Présents : MM. BOURDON, DELIANCE, GAUTHERON, GUTIERREZ, VERNAY.

☺ ☹ ☹ ☹

Courrier :

- De FC Veyle Vieux Jonc 2 portant réclamation contre PRF 2 en U13 D4 poule P.
- De FC Veyle Saône portant réserve d'après match contre Foot 3 Rivières en U17 D3 poule H.

☺ ☹ ☹ ☹

Dossier n° 136

Match n° 53902043 : Lagnieu 2 / St Denis les Bourg 1 – Séniors D2 poule B – du 29/03/2026

Courrier du club de St Denis les Bourg annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- St Denis les Bourg 1 : 0 but / -1 point
- Lagnieu 2 : 3 buts / 3 points

Le club de St Denis les Bourg est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 137

Match n° 55517154 : ESVS Thoissey 2 / Veyle Saône 5 – U15 D4 poule O – du 29/03/2026

Courrier du club de Veyle Saône annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Veyle Saône 5 : 0 but / -1 point
- ESVS Thoissey 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Veyle Saône est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 138

Match n° 53804805 : CS Belley 3 / Plaine de l'Ain 2 – Séniors D4 poule B – du 29/03/2026

Courrier du club de Plaine de l'Ain annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

- Plaine de l'Ain 2 : 0 but / -1 point
- CS Belley 3 : 3 buts / 3 points

Le club de Plaine de l'Ain est redevable de la somme de 64 €uros au District.

Dossier n° 139

Match n° 54763150 : Replonges 3 / Bresse Foot 01 4 – Séniors D5 poule E – du 28/03/2026

Courrier du club de Bresse Foot 01 annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Bresse Foot 01 4 : 0 but / -1 point
- Replonges 3 : 3 buts / 3 points

Le club de Bresse Foot 01 est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 140

Match n° 54762855 : Portes de l'Ain 2 / Chaveyriat 2 – Séniors D5 poule C – du 29/03/2026

Courrier du club de Portes de l'Ain annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Portes de l'Ain 2 : 0 but / -1 point
- Chaveyriat 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Portes de l'Ain est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 141

Match n° 55537799 : Ol Rives de l'Ain 1 / Ent Priay Châtillon 1 – U15 D4 poule J – du 29/03/2026

Courrier du club de Priay annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Ent Priay Châtillon 1 : 0 but / -1 point
- Ol Rives de l'Ain 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Priay est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 142

Match n° 55512821 : Ent Attignat Marboz 1 / Bresse Nord 1 – U17 D3 poule H – du 28/03/2026

Courrier du club d'Attignat annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

- Ent Attignat Marboz 1 : 0 but / -1 point
- Bresse Nord 1 : 3 buts / 3 points

Le club d'Attignat est redevable de la somme de 35 €uros au District.

Dossier n° 143

Match n° 55203625 : GF Haut Bugey 1 / Bresse Foot 01 1 – U15 Féminines – du 28/03/2026

Courrier du club de Bresse Foot 01 annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Bresse Foot 01 1 : 0 but / -1 point
- GF Haut Bugey 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Bresse Foot 01 est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 144

Match n° 55223858 : Ambronay 1 / Valserhône 1 – U20 poule A – du 29/03/2026

Courrier du club d'Ambronay annonçant le forfait de son équipe : 3^{ème} forfait d'où forfait général.

- Ambronay 1 : 0 but / -1 point
- Valserhône 1 : 3 buts / 3 points

Le club d'Ambronay est redevable de la somme de 40 €uros au District.

Les équipes devant rencontrer l'équipe d'Ambronay seront exemptes.

Dossier n° 145

Match n° 55316085 : Plaine Revermont 2 / Veyle Vx Jonc 2 – U13 2^{ème} phase D4 poule P – du 28/03/2026

Réclamation d'après match de Veyle Vx Jonc 2 portant sur les équipiers premiers de Plaine Revermont 2.
Réclamation recevable.

Après vérifications, il s'avère que 3 joueurs figurant sur la feuille de match ont disputé plus de 7 matchs en équipe première, dont 2 ayant disputé plus de 10 matchs.

Les RG du District concernant le championnat U13, paragraphe « équipiers premiers » précise bien que « une équipe inférieure ne peut faire jouer plus de 3 joueurs ayant disputé 7 matchs dont 1 seul plus de 10 matchs. »

La commission donne match perdu par pénalité à Plaine Revermont 2

- Plaine Revermont 2 : 0 but / 0 point
- Veyle Vx Jonc 2 : 2 buts / 0 point

Le club de Plaine Revermont est redevable de la somme de 55 €uros au District.

Dossier transmis à la commission compétente pour homologation.

Le président,
DELIANCE Maurice

SPORTIVE SENIORS

Réunion du 31 Mars 2026

Rencontres reprogrammées en avril :

D3 poule B J17 : **Veyziat Us 1 – Bourg Sud 2** le 12 avril.

D4 poule A J17 : **Co Plateau 1 – St Martin Esr 3** le 12 avril.

D4 poule B J11 : **Chatillon La Palud Csj 1 – Montluel Fc 1** le samedi 4 avril.

----- : **Côt. Meximieux Villieu 2 – Ol. Buyatin 2** le samedi 4 avril.

-----J12 : **Plaine de l'Ain Us 2 – Côt. Meximieux Villieu 2** le 12 avril.

D4 poule C J13 : **Foot Trois Rivières 2 – St Etienne sur Chal. As1** le samedi 11 avril.

----- J14 : **Chaneins Isn Fc 1 – Grièges Pt de Veyle As 1** le 5 avril.

----- J16 : **St Etienne Chal. As 1 – Le Mas Rillier Fc 2** le 5 avril.

Courriers Clubs :

Suite incident sur l'approvisionnement du réseau d'eau secteur Haut Bugey agglomération le 27 mars :

- **Dortan As** : arrêté municipal mairie de DORTAN à compter 27 mars 12h00.
- **Veyziat Us** : arrêté municipal mairie d'OYONNAX jusqu'à nouvel ordre.
- **Oyonnax Pvcf** : arrêté municipal mairie de BELLIGNAT pour les 28 et 29 mars.

Co Plateau : terrain impraticable (neige) pour dimanche 29 mars (photos).

Jacques CONTET.

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

Réunion du 31 Mars 2026

Attention ! Merci d'anticiper les voyages scolaires de vos joueurs et de vous entendre entre clubs pour proposer une nouvelle date.

Oyonnax Pvf : arrêté municipal mairie de BELLIGNAT pour samedi 28 et dimanche 29 mars.

Rencontres reprogrammées : (pendant les vacances scolaires de printemps du 4 au 19 avril)

U15 D2 poule C J3 : **Misérieux Trévoux As 2 – Centre Dombes F. 1** le dimanche 5 avril.

U15 D3 poule D J3 : **Montréal La Cluse As 2 – Belley Cs 1** le 12 avril

----- : **Centre Dombes F.2 – Ent. Chatillon Priay 1** le 12 avril. (Demande de modification en cours)

U15 D3 poule E J3 : **OI. Sud Revermont01 2 – Arbent Marchon Us 1** le dimanche 5 avril.

----- J4 : **Arbent Marchon Us 1 - Serrières Villebois Fc 1** le samedi 11 avril.

----- J5 : **Oyonnax Pvf 2 – Vaux St Denis Ent. Bugey 1** le 12 avril.

U15 D4 poule I J3 : **Izernore Nurieux As 1 - Oyonnax Pvf 3** le 12 avril.

U15 D4 poule K J4 : **Co Plateau 1 - St Martin Esr 2** le mercredi 15 avril.

U15 D4 poule L J3 : **Centre Dombes F.3 - Jassans Frans F.3** le 12 avril.

U15 D4 poule N J3 : **Hautecourt Romanèche As 1 - Bourg Accft 1** le 12 avril.

U15 D4 poule O J3 : **Veyle Saône Fc 5 - Dombes Bresse Fc 2** le mercredi 15 avril.

----- J5 : **Essor Bresse Saône 5 – Bresse Foot01 2** le 12 avril !

U17 D2 poule B J3 : **Montréal La Cluse As 1 – Le Mas Rillier Fc 1** le 11 avril.

U17 D2 poule C J5 : **Jassans Frans F. 1 – Valsershône F. 1** le 4 avril.

U17 D3 poule D J5 : **Oyonnax Pvf 1 – Thoisse Esvs 1** le 11 avril.

U17 D3 poule E J3 : **Oyonnax Pvf 2 – Co Plateau 1** le 11 avril à 14h45

U17 D3 poule G J3 : **Côt. Luénaz Fc 2 – Mille Etangs Sc 1** le 11 avril.

U20 D1 poule U. J5 : **Centre Dombes F.1 – Ambérieu Fc 1** le 12 avril 13h00.

U20 D2 poule A J5 : **Côt. Meximieux Villieu 1 – Mille Etangs Sc 1** le 11 avril. (Demande de modification en cours)

U20 D2 poule B J4 : **Fareins Saône Vallée 1 – St Denis Ambutrix Fc 1** le 4 avril.

----- J5 : **Oyonnax Att 1 – Serrières Villebois Fc 1** le 11 avril.

Courriers U15 :

Co Plateau : terrain impraticable le 29 mars (neige) rencontre D4 poule K inversée (Retour J9 inversée).

OI. Sud Revermont01 : rencontre D3 poule E du 5 avril **au stade La Cruz à MONTAGNAT.**

Courriers U17 :

Co Plateau : demande de modification horaire rencontre D3 poule E du 11 avril.

Oyonnax Pvf : accord pour rencontre D3 poule E du 11 avril **à 14h45.**

Montréal La Cluse As : demande de modification rencontre D2 poule B du 18 avril.

En attente accord Bourg Sud.

Courriers U20 :

Bourg Sud : demande de modification rencontre D2 poule A du 18 avril.

Belley Cs : valide la modification rencontre D2 poule A au samedi 4 avril.

En U20 pour la dernière journée toutes les rencontres sont programmées le samedi 30 mai à 17h30.

Jacques CONTET.

SPORTIVE FEMININES

Réunion du 31 Mars 2026

Courriers U15F :

Rencontre reprogrammée :

J4: **Ain Sud Mas Rillier 1 – Attignat As 1** le samedi 18 avril.

Courriers U18F :

Rencontre reprogrammée :

J14 : **Aix Fc 1 – Foot. Féminin Nord Isère 1** le samedi 18 avril.

Courriers S.F. à 11 :

Rencontres reprogrammées :

J12 : **Gpt Haut Bugey 1 – Ent. F3R/Pfsb 1** le samedi 4 avril.

J13 : **Ent. F3r/Pfsb 1 – Misérieux Trévoux As 1** le samedi 11 avril (**à voir avec coupe Peggy PROVOST**)

La journée 21 initialement prévue le 16/17 mai est avancée au 9/10 mai (½ finales coupe le 14 mai).

**La dernière journée J22 initialement programmée le 23/24 mai est reportée au 30 mai à 19h30.
(23 mai finale de coupe).**

Jacques CONTET.

COMMISSION TECHNIQUE JEUNES

CHALLENGE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL U11

Le 36ème Challenge du Conseil départemental se déroulera le dimanche 14 juin 2026 au
Stade Fernand PIGUET de Marboz.

Veillez trouver ci-dessous, le lien d'inscription de vos équipes :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSej2Dxcq8fxtDYww5e5gy7jX6uWEINr72wD8XVkwkGZBIIQlw/viewform>

Inscription à réaliser avant le 30 Avril.

Contact : Jean-Marie BRESSOUX - Mail : jean-marie.bressoux@ain.fff.fr - Tél : 06 38 98 82 66

Canton	Nombre d'équipe(s) participante(s)
Lagnieu	2
Bourg-en-Bresse-1	2
Replonges	2
Belley	2
Saint-Étienne-du-Bois	2
Trévoux	1
Ceyzériat	2

CHALLENGE du Jeune Footballeur et de la Jeune Footballeuse

Dans le cadre de la rencontre de National 1 FBBP01 – SM CAEN du vendredi 17 avril à 19h30 (horaire à confirmer), les joueurs et joueuses de la catégorie U11 (nés-nées en 2015) de votre club sont sollicités(ées) pour participer en lever de rideau au Challenge du Jeune Footballeur et de la Jeune Footballeuse (16h à 18h).

Le club de ... s'engage au Challenge du Jeune Footballeur et de la Jeune Footballeuse

OL. SUD REVERMONT 01

F.C. PRIAY

AMBERIEU FC

ENT. S. ST MARTIN MAILLAT COMBE DU VAL

F.C. VEYLE VIEUX JONC

JASSANS FRANS FOOTBALL

F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01

C.S.J. CHATILLON LA PALUD

A.S. ATTIGNAT

F.C. COTIERE LUENAZ

C.S. VIRIAT

PLAINE REVERMONT FOOTBALL

Inscriptions closes

PLATEAU DEPARTEMENTAL U7

Pour la saison 2025/2026, il aura lieu **le samedi 30 Mai de 14h à 18h30** à Izernore (Stade Michel AUDERGON – Rue de la vignette – 01580 IZERNORE). Clôture des inscriptions : Dimanche 17 mai

Inscriptions via le lien ci-contre : [Plateau départemental U7](#)



Clubs	Nombre d'équipes	Equipes supplémentaires
ST MARTIN MAILLAT	2	0
FC VEYLE SAONE	2	0
AS MISERIEUX TREVoux	3	0
FC DOMBES BRESSE	2	0
ESB MARBOZ	3	0
US IZERNORE NURIEUX V.	3	1
SC MILLE ETANGS	3	0
CS LAGNIEU	3	0
ENT.S. REVERMontoise	3	0
US ARBENT MARCHON	3	0
AMBERIEU FC	2	0
AIN SUD	3	3
COTIERE MEXIMIEUX VILLIEU	3	0
FC VEYLE VIEUX JONC	1	0
TOTAL	36	4

La Commission technique

COMMISSION FOOT REDUIT

Téléphone : 04 74 22 87 86

Présents : Patrick Teppe – Pierre Benoit

Informations :

La commission se réunit le lundi et mardi. Les mails arrivant le mercredi seront traités la semaine suivante.

Pour toute demande, vous devez utiliser une seule adresse électronique : district@ain.fff.fr

Dans vos demandes, précisez la catégorie et la lettre de la poule.

Régulièrement vous recevez des relances automatiques pour les feuilles de match U7, U9 et U11.

Les feuilles sont obligatoires. Rentez-les et vous ne recevez plus de relance !!! Prévenez vos éducateurs.

U13

Rappel :

En U13, FMI obligatoire. Préparez vos tablettes en amont.

N'oubliez pas vos identifiants quand vous vous déplacez.

Rencontre inversée :

Journée du 30 mai 2026 :

Poule D : Jassans Frans 1 / La St Cyrienne 1 (en attente d'une réponse de Jassans)

Rencontres reprogrammées :

Le samedi 4 avril 2026 :

Poule A : Ambérieu FC 1 / CS Lagnieu 1 (journée du 14 mars)

Poule C : CS Lagnieu 2 / FBBP01 3 (journée du 21 mars)

Poule F : US Arbent Marchon 1 / US Veyziat 1 (journée du 14 mars)

Poule J : US Arbent Marchon 2 / US Veyziat 2 (journée du 14 mars)

Poule P : OL Rives de l'Ain 1 / FBBP01 4 à Péronnas 11H00 (journée du 23 mai)

Le samedi 11 avril 2026 :

Poule D : AS Montréal 2 / Bresse Tonic Foot 1 à 13h00 (journée du 14 mars)

Poule F : Ent St Martin MCV 1 / OL Sud Revermont 2 (journée du 14 mars)

Le jeudi 16 avril 2026 :

Poule H : Ain Sud 5 / AS Guéreins Genouilleux 1 (journée du 23 mai)

Le samedi 18 avril 2026 :

Poule I : Ent Revermontoise 3 / Essor Bresse Saône 3 à 13h00 (journée du 25 avril)

Le lundi 11 mai 2026 :

Poule I : FC Veyle Saône 3 fém / Essor Bresse Saône 3 18h30 à Laiz (journée du 23 mai)

Le samedi 16 mai 2026 :

Poule C : CS Lagnieu 2 / FC Bressans 2 (journée du 23 mai)

Poule O : FC Bresse Nord 2 / FC Bressans 4 (journée du 23 mai)

Poule P : FC Bressans 3 / Bourg ACCFT 1 à 13h00 (journée du 23 mai)

Le mercredi 20 mai 2026 :

Poule A : FC Bressans 1 / Plastic Vallée 1 à 16h30 (journée du 23 mai)

Changement d'horaire :

Journée du 25 avril 2026 :

- Poule C :** Plaine Revermont Foot 1 / FC Bressans 2 à 12h30
- Poule D :** FC Dombes Bresse 2 / Bresse Tonic Foot 1 à 12h30
- Poule F :** AS Hautecourt 1 / US Veyziat 1 à 12h30
- Poule N :** FC Dombes Bresse FC 3 / FC Bord de Veyle 2 à 12h30
- Poule O :** Plaine Revermont Foot 3 / FC Bressans 4 à 12h30

Journée du 2 mai 2026 :

- Poule C :** FBBP 01 3 / Plaine Revermont Foot 1 à 12h00
- Poule K :** US Tenay 1 / Côtière MV 2 à 9h00

Journée du 9 mai 2026 :

- Poule A :** FBBP 01 2 / Ent Revermontoise 1 à 12h00
- Poule C :** Plaine Revermont 1 / FC Bord de Veyle 1 à 12h30
- Poule D :** FC Dombes Bresse 2 / St Cyr 1 à 12h30
- Poule G :** FC Priay 1 / FC Serrières Villebois 1 à 13h00
- Poule L :** FC Priay 2 / Côtière MV 3 à 13h00
- Poule N :** FC Dombes Bresse 3 / AS St Etienne / Chalaronne 1 à 12h30
- Poule O :** Plaine Revermont Foot 3 / FC Plaine Tonique 3 à 12h30
- Poule P :** FBBP 01 4 / Plaine Revermont Foot 2 à 12h00

Journée du 23 mai 2026 :

- Poule A :** Ent Revermontoise 1 / Bourg Sud 1 à 14h30
- Poule C :** Ent Revermontoise 2 / FC Bord de Veyle 2 à 14h30

Journée du 30 mai 2026 :

- Poule H :** FC Veyle Saône 2 / Centre Dombes FC 2 à 12h00

Changement de lieu :

Journée du 2 mai 2026 :

- Poule O :** Ent Marboz Cormoz 4 / CS Viriat 4 à St Nizier le Bouchoux 13h30

Forfait :

Journée du 21 mars 2026 :

- Poule J :** FC Valserhône 5 fém >> 9€
- Poule L :** Jassans Frans 3 >> 9€
- Poule M :** SC Mille Etangs 3 >> 9€
- Poule N :** AS St Etienne/ Chalaronne 1 >> 9€
 - OL St Denis les Bourg 2 >> 9€
 - Essor Bresse Saône 4 >> 9€
- Poule O :** Bresse Tonic Foot 2 >> 9€

U11

Rappel :

Feuille de plateau obligatoire, n'oubliez pas de la rentrer sur le FAL pour le dimanche soir.
Créez les rencontres et mettez les scores.
Les éducateurs doivent obligatoirement remplir la feuille de plateau avant de partir.
Si vous annulez un plateau ou que vous ne pouvez pas vous déplacer, merci de prévenir tous les clubs concernés.

Changement d'horaire :

Journée du 25 avril 2026 :

- Poule A : Arbent à 11h00
Dortan à 11h00
- Poule B : Loyettes à 11h00
- Poule F : Dortan à 11h00
- Poule G : Serrières de Briord à 11h00
- Poule H : St Maurice de Beynost à 9h30
- Poule M : Péronnas à 11h00
- Poule N : Serrières de Briord à 9h30
- Poule O : St Maurice de Beynost à 9h30
- Poule P : Jassans à 11h00
- Poule S : St Denis les Bourg à 11h00
- Poule T : St Denis les Bourg à 11h00

Changement de lieu :

Journée du 25 avril 2026 :

- Poule J : le plateau prévu à St Julien/Reyssouze se disputera à Lescheroux
- Poule R : le plateau prévu à Tramoyes se disputera à St Paul de Varax
- Poule T : le plateau prévu à Marboz à se disputera à St Nizier le Bouchoux

Journée du 9 mai 2026 :

- Poule O : Le plateau prévu à Meximieux se disputera à Bressolles

Licence manquante :

Journée du 21 mars 2026 :

- Poule F : AS Dortan Lavancia 2 >> 1 licence >> 1,60€
- Poule L : AS Montréal 4 >> 1 licence >> 1,60€
- Poule Q : FC Dombes Bresse 4 >> toutes >> 8€
AS Misérieux Trévoux 4 >> toutes >> 8€
Ent Val de Saône 3 >> 1 licence >> 1,60€

Feuille de match manquante :

Journée du 7 mars 2026 :

- Poule G : FC Ambérieu 1
- Poule N : FC Ambérieu 2

Journée du 14 mars 2026 :

- Poule Q : AS St Etienne/Chalaronne 1
- Poule T : FC Bord de Veyle 3

Journée du 21 mars 2026 :

- Poule D : FBBP01 1
- Poule J : FC Curtafond Confrançon 1
- Poule R : FC Veyle Saône 3
FC Curtafond Confrançon 2

Merci de nous les faire parvenir rapidement à district@ain.fff.fr si les plateaux n'ont pas eu lieu merci de nous le préciser.

Licence manquante :

Journée du 21 mars :

- Poule F : AS Dortan 1 >> 1 licence >> 1,60€
- Poule L : FC Valserhône 4 >> 1 licence >> 1,60€
AS Montréal 4 >> 1 licence >> 1,60€
- Poule Q : FC Dombes Bresse 4 >> toutes >> 9€
AS Misérieux Trévoux 4 >> toutes >> 9€
Ent Val de Saône 3 >> 1 licence >> 1,60€

U9

Rappel :

Feuille de plateau obligatoire, n'oubliez pas de la rentrer sur le FAL le dimanche soir.

Les éducateurs doivent obligatoirement remplir la feuille de plateau avant de partir.

Si vous annulez un plateau ou que vous ne pouvez pas vous déplacer, merci de prévenir tous les clubs concernés.

Changement de poule :

Poule D : Côtière MV 2 remplace l'exempt 1

Poule Q : l'exempt 2 remplace Côtière MV 2.

Changement d'horaire :

Journée du 25 avril 2026 :

Poule B : Arbent à 9h30

Poule C : Loyettes à 9h30

Poule S : Jassans à 9h30

Poule W : Curtafond à 9h30

Poule Z : Péronnas à 9h30

Changement de lieu :

Journée du 30 mai 2026 :

Poule A : le plateau prévu à Nantua (Forfait général) se disputera à Bellignat

Feuille de match manquante :

Journée du 28 février 2026 :

Poule F : Ent Val de Saône

Journée du 7 mars 2026 :

Poule F : AS Guéreins Genouilleux

Poule N : FC Artemare Valromey

Journée du 14 mars 2026 :

Poule T : Ent Val de Saône

Journée du 21 mars 2026 :

Poule F : AS Guéreins Genouilleux

Poule T : Foot Trois Rivières

Merci de nous les faire parvenir rapidement à district@ain.fff.fr si les plateaux n'ont pas eu lieu merci de nous le préciser.

U7

Rappel :

Feuille de plateau obligatoire, n'oubliez pas de la rentrer sur le FAL pour le dimanche soir.

Chaque club peut aussi rentrer les feuilles de présence en passant par son Footclub.

Les éducateurs doivent obligatoirement remplir la feuille de plateau avant de partir.

Si vous annulez un plateau ou que vous ne pouvez pas vous déplacer, merci de prévenir tous les clubs concernés. Lorsque vous changez de lieu, vous devez prévenir le district.

***Changement d'horaire :**

Journée du 25 avril 2026 :

Poule J : St Denis les Bourg à 9h30

Poule K : Curtafond à 11h00

Poule O : Dortan à 9h30

Changement de lieu :

Journée du 25 avril 2026 :

Poule I : le plateau prévu à Guéreins se disputera à Fareins

Journée du 9 mai 2026 :

Poule C : le plateau prévu à Vaux en Bugey se déroulera à Ambérieu en Bugey

Poule J : le plateau prévu à Bourg en Bresse (la Chagne) se disputera à Montagnat

Feuille de match manquante :

Journée du 28 février :

Poule J : FBBP 01

Journée du 7 mars 2026 :

Poule A : CS Belley

Poule C : Ent Val de Saône

Poule E : Côtière MV

Poule O : AS Izernore NV

Merci de nous les faire parvenir rapidement à district@ain.fff.fr si les plateaux n'ont pas eu lieu merci de nous le préciser.

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion de la CDTIS

- Date : samedi 18 avril 2026 à 9h30 au District

- Ordre du jour :

- Suivi réglementaire
- Bilan des vérifications durant la période du 01 juillet 2025 au 20 avril 2026.
- Gestion des installations à vérifier durant la période du 20 avril au 30 juin 2026.

Informations préliminaires pour les classements

Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Actualisation des tests in-situ des terrains synthétiques

- Néant

Demande d'Avis Préalable installation

- Club de Peyrieu – passage en éclairage LED -document transféré à la ligue.
- Commune de Savigneux – passage en éclairage LED – document transféré à la ligue.

Vérification à la suite de la fin de travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention FAFA

- Eclairage du stade du Cube de Tossiat NNI 014220101 - rapport à rédiger par la CDTIS.

Vérifications initiales ou décennales des installations

- Terrain en Verbaou de Culoz NNI 011380201 – vérification effectuée – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Terrains Roger PETIT 1 et 2 de Valserhône NNI 010330101 et NNI 010330102 – rapports rédigés par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Terrain des Buclanes de Certines NNI 010690101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.

Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages

- Eclairages des complexes sportifs 1 et 2 de Feillens NNI 011590101 et NNI 011590102 – rapports rédigés par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Eclairage du stade de la Madeleine 1 de Replonges NNI 013200101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Eclairage du stade municipal 1 de Saint André d'Huriat NNI 013340101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.

Attente de levée de non-conformités majeures pour une réintégration de classement

- Néant

Programmation du mois d'avril 2026.

- Terrain de la prairie 2 de Meximieux NNI 012440102
- Eclairage du stade de l'Huppe de Montrevel en Bresse NNI 012660201

Pour la CDTIS : JF JANNET

Deviens éducateur au FC Curtafond Confrançon



Notre club, situé à 15 km au nord-ouest
de Bourg-en-Bresse recherche :

Un entraîneur pour son équipe fanion
évoluant au niveau D3

Un entraîneur pour son équipe
féminine en entente avec le FC Bressan

Plus qu'un club une famille, le groupe
de joueurs est jeune, perfectible
mais ambitieux



Pour toute information, merci de
contacter le président du club
Monsieur Broyer au 06.22.39.81.99

DEVIENS EDUCATEUR AU ST DENIS AMBUTRIX CHATEAU FC ! SAISON 2026 2027



NOUS RECHERCHONS :

Des éducateurs en **U15**,
U17, **U20** ou en **Séniors** !

EXPÉRIENCE SPORTIVE ENRICHISSANTE
DANS UNE AMBIANCE CONVIVIALE !

Formation possible



REJOINS NOUS !



06 64 75 99 77

ANNONCE



L'Etoile Sportive de Cormoranche, un club familial et ambitieux compte 2 équipes séniors (**D3** et **D4**) et 3 catégories jeunes. Nous recherchons pour la saison prochaine 2026/2027 :

- ⚽ **1 Entraîneur principal pour son équipe fanion évoluant en D3.**
- ⚽ **1 Arbitre officiel pour représenter le club au niveau du district.**

Pour les personnes qui souhaitent rejoindre le club ou pour toutes questions, merci de joindre le président du club .

Mr Beudet Julien au 06 75 87 46 53 .